

AD CMSA

Association pour le Dialogue social dans la
Cordonnerie Multiservice Artisanale

21, rue Jean POULMARCH - 75010 PARIS

Tél. : 01 42 08 47 50 - Siret : 791 473 994 00014 - Email : adcmsa.cordonnerie@gmail.com

CONTRIBUTION SOCIALE

0,15 % 2024

(sur les salaires versés en 2023)

Paris, le 15 mars 2024

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, vous trouverez ci-dessous, votre bordereau de versement de contribution (0,15 %). Cette obligation concerne **toutes les entreprises employant moins de 11 salariés** identifiées sous les codes **NAF 9523 Z ou 9529 Z (dont l'activité est cordonnerie et multiservice)**.

Cette contribution collectée et gérée par l'Association AD CMSA, sert à financer et développer le dialogue social dans les entreprises de Cordonnerie Multiservice. Une des dernières actions de l'ADCMSA est la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels au prix négocié de 50 € HT par an, outil dont la conformité est validée par des experts, vous permettra d'être constamment en règle avec cette obligation.

Pour en savoir plus : <https://www.cordonnerie.org/le-dialogue-social-cordonnerie-multiservice>

N'hésitez pas à nous contacter ou **contacter votre comptable** pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Francis DUQUESNE
Président de l'Association AD CMSA



Complétez le bordereau ci-dessous et retourner-le accompagné de votre règlement avant le
30 avril 2024 à : Association AD CMSA Cordonnerie- 21, rue Jean Poulmarch - 75010 PARIS

**Bordereau de contribution obligatoire pour le financement du dialogue social
dans la branche Cordonnerie Multiservice**

*Si vous n'avez eu **aucun salarié en 2023, vous n'avez rien à payer**. Cependant, merci de nous retourner ce présent bordereau avec la **mention 0 salariés** car cela vous évitera de recevoir un rappel de notre part.*

Raison sociale :

Enseigne :

Nom, prénom du dirigeant :

Tél. :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

E-mail Indispensable pour vous transmettre toute action de l'Adcmsa

Code NAF : 9523Z

9529Z

N° SIRET :

0 0 0

Nombre de
salariés au
31/12/23

(Hors apprentis) :

.....

1. Masse Salariale brute 2023 (MS 2023) = ,00 €

2. Part proportionnelle = MS 2023 x 0,15 %, soit A = ,00 €

3. Part fixe (uniquement si MS en 2023), soit B = 20,00 €

4. Contribution à verser = A + B (contribution non soumise à TVA) €

Ci-joint chèque n° :

en date du :

Banque :

Cachet de l'entreprise et signature

Règlement ci-joint à l'ordre de l'ADCMSA